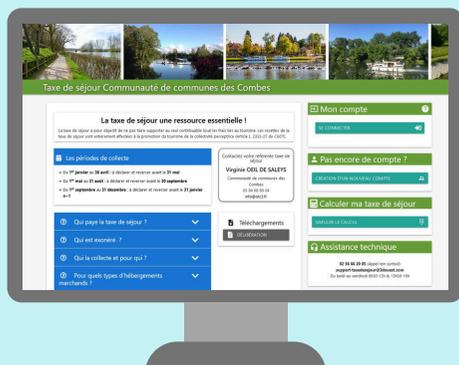


1 CONNEXION



taxe.3douest.com/ccdescombes.php

VOUS AVEZ REÇU UN MAIL D'INVITATION

SE CONNECTER



+

PREMIÈRE CONNEXION OU MOT DE PASSE OUBLIÉ ?

Vous recevez un mail contenant un lien pour créer votre mot de passe.

PAS ENCORE DE COMPTE

CRÉATION D'UN NOUVEAU COMPTE



2 DÉCLARATION

VOUS LOUEZ EN DIRECT



Saisie manuelle
du registre

Vous percevez et déclarez la taxe de séjour.
Le montant de taxe de séjour à reverser se calcule.

VOUS LOUEZ PAR UN TIERS



Location
via tiers
collecteur

La taxe de séjour est collectée pour vous. Vous indiquez les périodes commercialisées par un tiers.
Une déclaration à **0 €** s'enregistre.

VOUS N'AVEZ PAS LOUÉ



Je n'ai pas
loué

Pour une longue période sans location.
Une déclaration à **0 €** s'enregistre

Vous devez valider vos déclarations, y compris celles à 0 €, en fin de période.

3 REVERSEMENT

COLLECTE	REVERSEMENT
1er janvier - 30 avril	jusqu'au 31 mai
1er mai - 31 août	jusqu'au 30 septembre
1er septembre - 31 décembre	jusqu'au 31 janvier

Une fois vos déclarations pour la période validées, la Communauté de Communes vous fera parvenir un avis de paiement.

UN ESPACE PERSONNEL

La Communauté de Communes des Combes met à votre disposition un outil sécurisé qui vous permet de dématérialiser toutes vos démarches "taxe de séjour" :

- Calcul simple de vos taxes de séjour,
- Tableau de bord des actions à faire,
- Transmission de vos déclarations,
- Historique de vos précédentes déclarations,
- Reversement en ligne,
- Modifications de vos informations personnelles et / ou de vos logements,
- Documents utiles en téléchargement,
- Statistiques personnelles.



Crédit photo : OTCS

LA TAXE DE SÉJOUR

C'est une ressource perçue par les collectivités locales qui permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection des espaces naturels. Elle est régie par le code général des collectivités territoriales.

Elle concerne tous les hébergements loués pour de courtes durées, professionnels ou non.

CONTACT

VIRGINIE OEIL DE SALEYS

info@otc3.fr

03 84 68 89 04

Assistance Technique 3D Ouest

02 56 66 20 05 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-18h

support-taxedesejour@3douest.com

TAXE DE SÉJOUR

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES